

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PROVINS



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Débatu le 11 juillet 2024

PREAMBULE	4
LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	5
LES CONSTATS A L'ISSUE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DIAGNOSTIC	5
A - LES ORIENTATIONS GENERALES DEFINIES PAR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	
Axe 1 - PERENNISER LE CADRE DE VIE DE PROVINS, VILLE REMARQUABLE ET (UNE DES) COMPOSANTE (S) MAJEURE (S) DE L'IDENTITE DU GRAND PROVINOIS	7
Axe 2 - CONFORTER LE RAYONNEMENT DE PROVINS, VILLE ATTRACTIVE ET PÔLE URBAIN CENTRAL DU GRAND PROVINOIS	16
Axe3 - CONSOLIDER LA COHESION DE PROVINS, VILLE VIVANTE ET DURABLE	21
B - LES OBJECTIFS CHIFFRES DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LA LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN	25

PREAMBULE

Le présent document a pour vocation de présenter le projet communal pour les années à venir dans le cadre des principes d'aménagement et de développement durable (1).

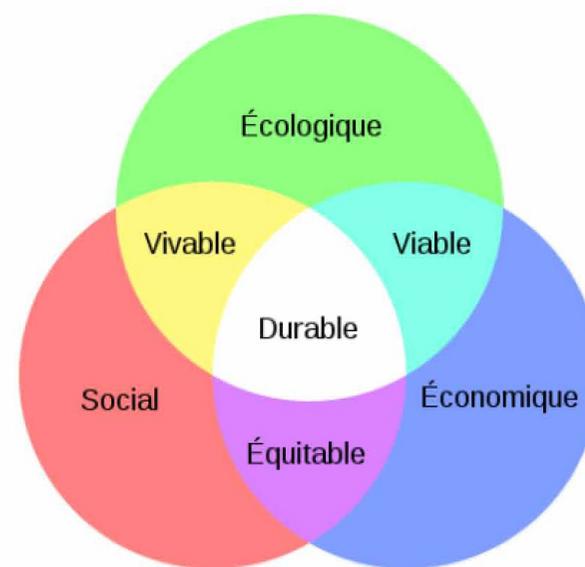
Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Le contenu en est défini par l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

C'est un document qui doit être simple et concis, accessible à tous les citoyens.

Le PADD n'est pas opposable aux tiers, toutefois, il est la « clef de voûte » du dossier du PLU.

Les parties du PLU qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et de programmation, règlement et plan de zonage) doivent être cohérentes avec lui.

Il constitue la synthèse du processus de réflexion mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à partir du diagnostic et de la concertation avec la population et les acteurs économiques et sociaux.



(1) "Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins". Commission Mondiale sur l'environnement et le développement 1987.

LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La mise en révision du P.L.U. a été prescrite le 06 avril 2022 par délibération du conseil municipal. Les objectifs de la commune, exposés dans la délibération, se déclinent ainsi :

- Répondre à la fois à des enjeux et des besoins de développement communaux, mais aussi à des évolutions législatives et réglementaires.
- De prendre en considération les dispositions réglementaires du SDRIF et du SCOT.
- Définir un véritable projet d'aménagement pour la décennie à venir, en matière d'habitat, de développement économique, de placements, d'activités et en lien avec le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de préservation des espaces naturels et de mise en valeur du patrimoine paysager et bâti.

A L'ISSUE DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DIAGNOSTIC ONT ÉTÉ DEFINIS LES PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX RELATIFS :

- A la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

- . Restaurer les corridors définis à l'échelle supra communale et affinis à l'échelle de Provins
- . Conserver et protéger les espaces associés aux cours d'eau
- . Favoriser la connectivité des secteurs non urbanisés qui restent végétalisés, en conservant une densité suffisante de ces zones

- A la protection du paysage et du patrimoine

- . Poursuivre la valorisation des éléments qui structurent les paysages naturels et urbains et ainsi conforter le statut de Provins, pôle patrimonial et touristique majeur du territoire

- A l'urbanisme, l'habitat et l'équipement

- . Continuer d'assurer la production de logements répondant aux besoins de la population à hauteur de son statut de pôle urbain central du territoire
- . Proposer des logements répondant aux différentes étapes du parcours résidentiel des Provinois, notamment à destination des familles
- . Maintenir le niveau d'équipement existant et leur accessibilité à tous les Provinois, poursuivre les projets d'évolution des équipements.
Mettre en valeur le patrimoine Provinois au travers des équipements publics

- Au développement économique, à l'équipement commercial et au tourisme

- . Poursuivre le développement des activités de production dans les zones d'activités
- . Préserver la diversité des commerces et assurer la vitalité du centre-ville
- . Pérenniser l'activité agricole et valoriser les initiatives des agriculteurs en faveur des circuits de proximité
- . Conforter le tourisme tout en limitant ses impacts négatifs sur la vie quotidienne des habitants

- Aux transports, aux déplacements et au stationnement

- . Poursuivre le développement d'une mobilité durable en cohérence avec le développement urbain et notamment l'intermodalité autour du pôle gare

- Aux risques et aux nuisances à prendre en compte dans la politique d'aménagement du territoire

A – LES ORIENTATIONS GENERALES DEFINIES PAR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

AXE 1

**PERENNISER LE CADRE DE VIE DE PROVINS,
VILLE REMARQUABLE
ET COMPOSANTE MAJEURE DE L'IDENTITE DU
GRAND PROVINOIS**

Anticiper les effets du changement climatique en intensifiant la démarche de préservation et de valorisation des qualités environnementales et paysagères du territoire, socles du projet d'aménagement et de développement de la ville durable



. Poursuivre le renforcement, la restauration des corridors supports de la trame verte et bleue et ainsi consolider les continuités écologiques et leurs fonctionnalités, qui sont autant de ressources pour la commune et le territoire

A l'échelle supra communale :

- les boisements, les prairies, les terres cultivées qui assurent des fonctions de continuités écologiques et constituent l'écrin boisé et agricole autour de la ville
- la vallée de la Voulzie, continuité écologique et paysagère assurant une continuité avec les cours d'eau et les milieux humides à l'échelle de la vallée

. Dans le tissu urbain, renforcer la biodiversité et les éléments supports de continuités écologiques en s'appuyant sur le maillage hydraulique du centre ville et les espaces de nature publics (ex : ceinture verte) des quartiers résidentiels et des ZAE pour notamment lutter contre l'effet des îlots de chaleur urbain.

. Rendre la trame brune résiliente (limiter l'artificialisation, désimperméabiliser et favoriser le retour de l'eau au sol, restaurer ses capacités biologiques favorisant le stockage du carbone) et apte à inscrire la gestion du développement dans la trajectoire du ZAN

- Intégrer les sols dans les projets d'aménagement de manière à préserver de l'artificialisation les meilleures terres
- Engager des opérations de « désimperméabilisation » d'espaces publics (parkings publics, cours d'école...) - Adopter une gestion préférentielle des ruissellements à la source et dans des espaces à « ciel ouvert »

. Prendre en compte ces objectifs favorisant la biodiversité dans les opérations de construction ou de réhabilitation (végétalisation en toiture ou en façade, habitat pour les oiseaux...) et d'une manière générale intégrer le maintien d'espaces verts en cœur d'îlots dans l'évolution du tissu urbain : il s'agit de mettre en cohérence les mutations dans le tissu existant qui résultent de la dynamique de l'accueil de nouveaux logements, d'équipements et de services, avec l'intérêt paysager et l'apport de biodiversité.

Anticiper les effets du changement climatique en intensifiant la démarche de préservation et de valorisation des qualités environnementales et paysagères du territoire, socles du projet d'aménagement et de développement de la ville durable



. Préserver les ressources naturelles présentes sur le territoire communal avec :

- L'agriculture dans ses fonctions de production, d'élément paysager et de continuité biologique. La diversification des pratiques agricoles (céréales, maraîchage, cueillettes, vergers...) pourra être développée : l'agriculture de proximité et l'agriculture biologique (AMAP, produits de la ferme...) répondent à de nouvelles habitudes de consommation et doivent trouver les espaces où s'exercer. A l'échelle domestique, les jardins partagés représentent également une source d'alimentation,
- Le potentiel de biomasse des boisements et celui issu de l'agriculture principalement,
- Le potentiel représenté par les gisements d'argiles, en prenant en compte l'environnement et en anticipant la reconversion;
- La nappe phréatique qui doit être protégée en tant que dépositaire de la ressource en eau au travers de la politique de gestion des milieux naturels (cultures, espaces verts communaux, assainissement) et des mesures en faveur de l'économie de la ressource.

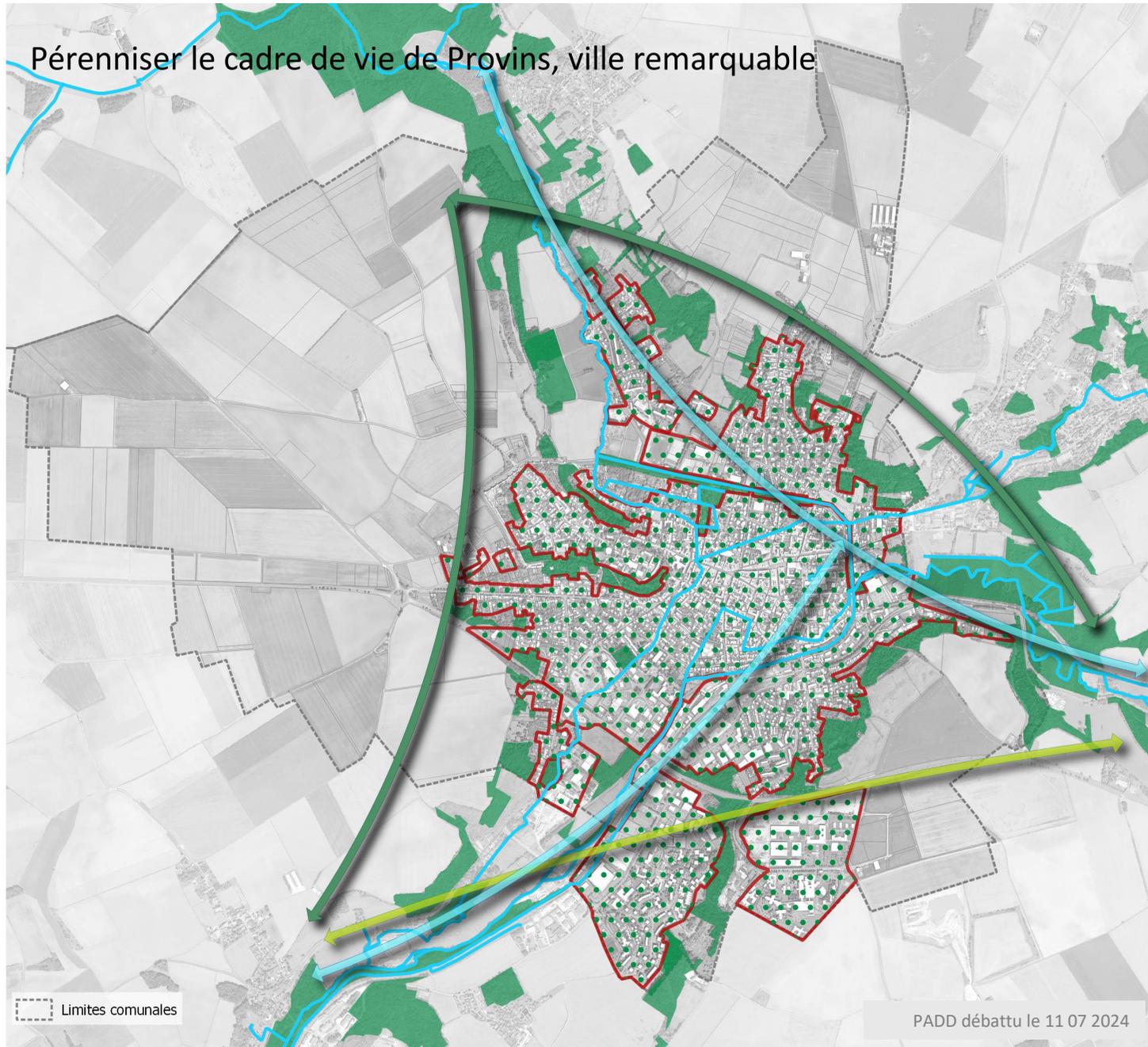
Pérenniser le cadre de vie de Provins, ville remarquable

Poursuivre le renforcement, la restauration des corridors supports de la trame verte et bleue :

-  Corridor à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes
-  Corridors à fonctionnalités réduites entre les réservoirs de biodiversité
-  Continuum de la trame bleue : vallée de la Voulzie et affluents, milieux humides, mares et plans d'eau

Valoriser les milieux supports de biodiversité et leurs qualités paysagères :

-  Préserver les boisements en tant que supports des continuités écologiques, refuges de biodiversité
-  Dans le tissu urbain, renforcer la biodiversité en s'appuyant sur les espaces de nature "ordinaire" (jardins, parcs, ceinture verte...)
-  Vallée de la Voulzie, Durteint, rus et canaux



Anticiper les effets du changement climatique en intensifiant la démarche de préservation et de valorisation des qualités environnementales et paysagères du territoire, socles du projet d'aménagement et de développement de la ville durable



La volonté d'un renforcement constant de la politique de protection et de valorisation des paysages emblématiques de la ville et du territoire est au cœur de la démarche du projet d'aménagement notamment en mettant en œuvre les objectifs portés par l'inscription de Provins au Patrimoine Mondial de l'Unesco. L'engagement récent de la ville dans l'élaboration d'un plan de gestion pour assurer la protection de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine Provinois traduit cette volonté.



. Préserver, maintenir l'intégrité de la silhouette des grandes formes paysagères naturelles, lesquelles participent à qualifier le Patrimoine Unesco et son aire de protection (« zone tampon »)

Elles s'inscrivent jusqu'à une échelle intercommunale dans la vallée de la Voulzie, et à l'échelle du territoire communal on relève l'empreinte des boisements qui forment l'écrin de la ville et marque l'éperon de la « ville haute », des alignements qui accompagnent les grands tracés viaires, des parcs urbains, des espaces naturels ouverts...

. Valoriser les parcours d'approche et d'entrée de ville

Les parcours d'approche par le train et par l'automobile à l'Ouest par les RD 231 et 619, les entrées au Sud par la RD 619, l'Avenue A. Malraux et la Route de Bray, à l'Est par la RD 74 et l'Avenue de la Libération concentrent les enjeux majeurs de perception de la silhouette générale et des paysages particuliers aux portes de la ville.

De même pour les itinéraires de promenade permettant la découverte des paysages naturels et urbains comme celui d'approche de la ville par le plateau à l'ouest par le chemin de la Couleuvre.

Anticiper les effets du changement climatique en intensifiant la démarche de préservation et de valorisation des qualités environnementales et paysagères du territoire, socles du projet d'aménagement et de développement de la ville durable



. Poursuivre la politique de protection et de valorisation du patrimoine bâti public et privé historique

L'objectif est de conforter l'attractivité du patrimoine historique remarquable identifié tout en permettant l'expression de formes urbaines et architecturales contemporaines répondant aux évolutions des modes de vie, en harmonie avec les paysages naturels et urbains qui fondent la forte identité de Provins.

Il s'agit ainsi d'inciter à ce que les nouvelles constructions ou les opérations en réhabilitation performantes du point de vue environnemental et esthétique contribuent à enrichir le patrimoine futur de la ville.

. De la même manière il s'agit de permettre l'évolution des tissus urbains des quartiers résidentiels, des polarités d'équipements et des parcs d'activités, en cohérence avec les spécificités architecturales, urbaines et paysagères qui les caractérisent.

Préserver le cadre de vie de Provins, ville remarquable

Préserver les entités paysagères dans leurs caractéristiques propres, composées par :

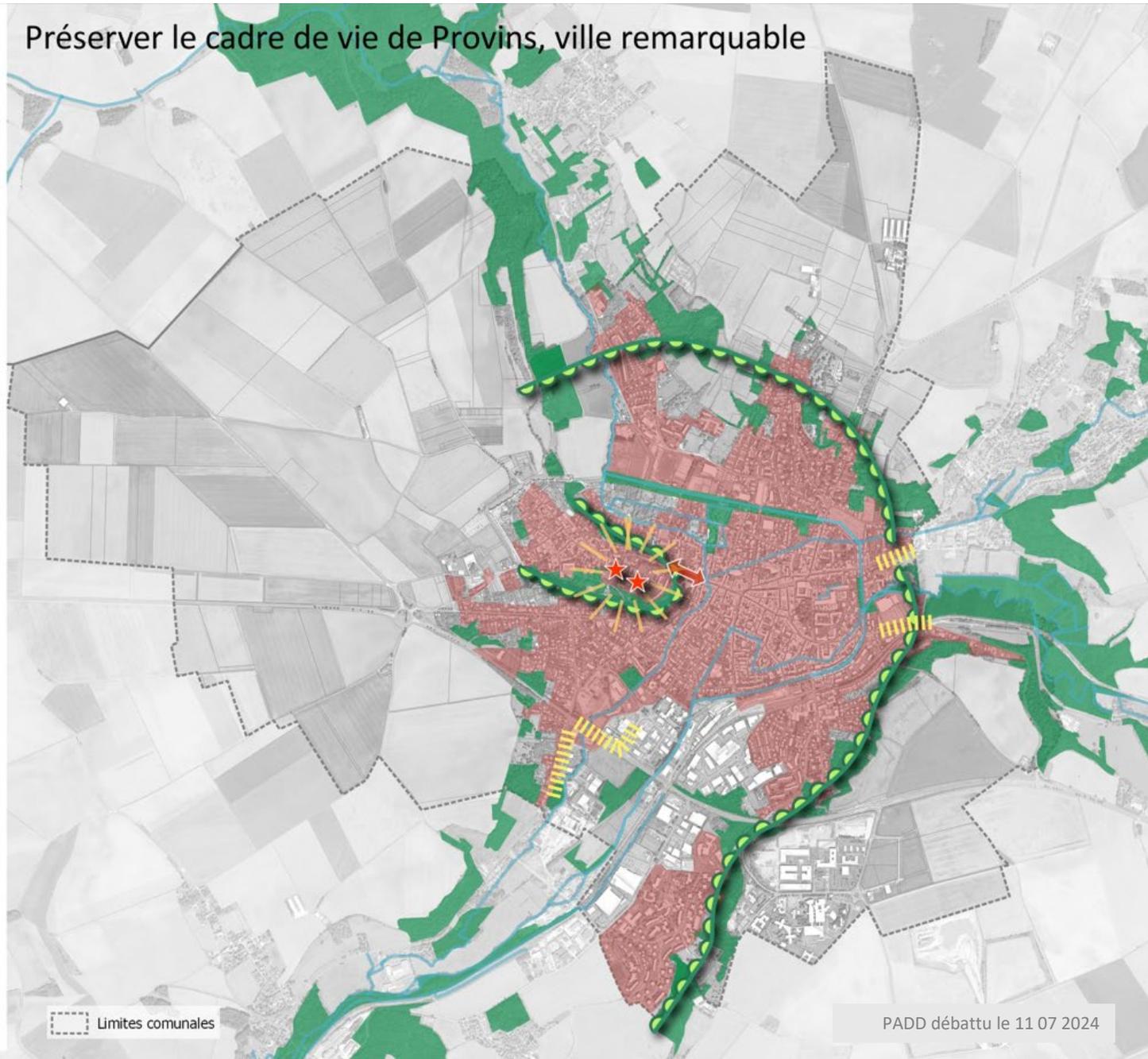
-  Les qualités architecturales, urbaines et paysagères propres aux différents tissus urbains
-  Les boisements constitutifs des paysages dans la ville et la campagne, pour leurs qualités esthétiques et fonctionnelles (lutte contre les îlots de chaleur, supports de biodiversité...)
-  L'empreinte de coteaux boisés structurant le paysage de la vallée et marquant l'éperon de la ville haute
-  Vallée de la Voulzie, Durteint, rus et canaux formant des éléments de continuité paysagère

Inscrire le développement de Provins dans son cadre patrimonial :

-  Principal élément patrimonial dominant le paysage
-  Préserver l'ouverture des points de vue vers la ville haute
-  Valoriser le lien entre ville haute et ville basse
-  Valoriser les entrées de ville

 Limites comunales

PADD débattu le 11 07 2024



En s'inscrivant dans la démarche du PCAET (PlanClimatAirEnergie) du Provinois, contribuer à la lutte contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air, en réduisant les consommations d'énergies et par effet les émissions de gaz à effet de serre, en promouvant notamment :



. La réduction de l'utilisation de la voiture particulière et l'autosolisme et plus largement les modes de déplacements économes en CO2 (train, déplacements piétonniers et cyclables, co-voiturage), avec :

- Le maintien des bonnes conditions de déplacements par le réseau de transport collectif,
- Le renforcement du réseau des liaisons douces :
 - . sur les grands parcours de liaisons entre les quartiers pour l'accès aux services et équipements,
 - . dans l'aménagement des espaces publics et leur prise en compte dans les opérations d'ensemble en ce qu'elles peuvent participer au développement du maillage des liaisons interquartiers pour l'accès aux équipements et aux services.
- L'implantation de parkings à vélos.

. Les modes de construction et de réhabilitation qui permettent les économies d'énergie et des ressources naturelles (implantation et isolation des constructions, emploi d'éco-matériaux, économie de la ressource en eau...)

Poursuivre la politique d'incitation au tri pour le recyclage, à la réduction à la source des déchets et à l'optimisation de leur collecte

Pour le particulier, le compostage permet de diminuer la quantité de déchets à collecter puis à traiter.

Cela concerne également la gestion des déchets pour les équipements publics ou privés et les activités économiques (commerce, artisanat, agriculture).

Prendre en compte les risques et les nuisances dans les politiques d'aménagement

. Cela vise à protéger la population des incidences qui en résultent avec en particulier :

- Le risque lié au retrait-gonflement des argiles, une grande partie de l'espace urbanisé étant concernée par une « exposition forte » et une « exposition moyenne »,
- Le risque lié à l'inondation par remontées de nappes,
- Les nuisances sonores, car si aucune zone de la commune ne dépasse les valeurs limites de jour et de nuit, l'amélioration de l'ambiance sonore reste un objectif qui nécessite une attention particulière donnée à la conception des espaces publics, à la vitesse des véhicules, au choix de certains types de revêtement, à l'isolation phonique... et qui passe également par un travail sur l'implantation des bâtiments et l'orientation des pièces de jour et de nuit notamment, dans les projets de réhabilitation ou de construction neuve.

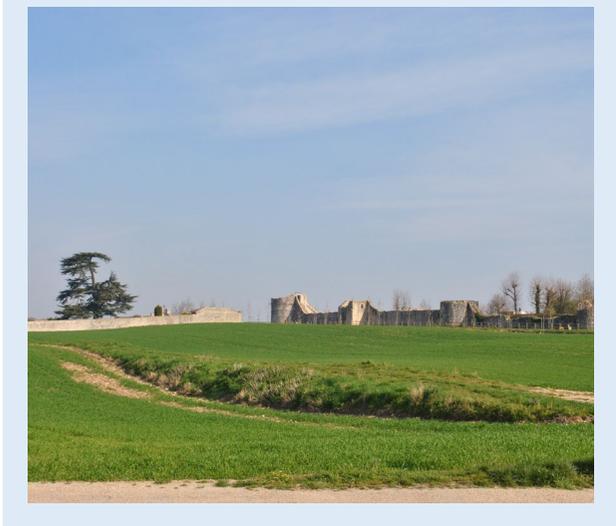
AXE 2

CONFORTER LE RAYONNEMENT DE PROVINS,

VILLE ATTRACTIVE

**ET PÔLE URBAIN CENTRAL DU GRAND
PROVINOIS**

Conforter l'attractivité de Provins, qui assume des fonctions culturelles, économiques et sociales d'intérêt majeur pour la vitalité du Grand Provinois



. Une vocation touristique au rayonnement international qui nécessite une adaptation constante aux évolutions des attentes du public,

- En s'appuyant sur la complémentarité « ville haute » « ville basse » pour conforter l'attractivité de cet ensemble patrimonial remarquable : ainsi par exemple l'aménagement de la « ceinture verte » en « ville haute » et en continuité la requalification de la liaison « ville haute » « ville basse » sur l'axe de la rue Saint-Thibault contribuera à intensifier les échanges entre les centres d'intérêt respectifs
- En poursuivant le développement du potentiel lié au tourisme vert s'inscrivant dans le développement touristique et de loisirs du Grand Provinois et en synergie avec les territoires voisins
- En soutenant un développement équilibré des capacités d'hébergement à destination des publics divers

. Une fonction historique de polarité commerciale structurante à l'échelle du Grand Provinois à consolider, pour répondre à un accroissement attendu de la demande, et un équilibre à préserver entre commerces de proximité et grandes enseignes,

- En confortant les différentes composantes du rayonnement commercial de la ville, dans sa fonction de pôle majeur d'échelle intercommunale et dans celle de services de proximité pour les Provinois. A ce titre le soutien à la dynamique de l'armature commerciale de la « ville basse » constitue un enjeu majeur et transversal au regard des enjeux économiques et de services à la population, de préservation du cadre bâti patrimonial et de l'attractivité touristique qui en découle. Les études en cours dans le cadre de la démarche « Petites villes de demain » s'inscrivent pleinement dans cette perspective. L'attention est portée également sur le secteur des grandes enseignes commerciales de part et d'autre de l'Avenue de la Voulzie. Pour pérenniser son attractivité face à la concurrence de pôles commerciaux d'échelle régionale, il y est attendue une diversification de l'offre en grande surface (vêtement, bricolage) notamment.

- En déployant les actions d'accompagnement notamment en matière d'accessibilité des polarités et en particulier le tissu commercial de la « ville basse »

Conforter l'attractivité de Provins, qui assume des fonctions culturelles, économiques et sociales d'intérêt majeur pour la vitalité du Grand Provinois



. Un statut de site stratégique à soutenir pour le développement du tissu industriel et artisanal et l'offre de services qui l'accompagne et ainsi maintenir l'équilibre habitat/emploi

Il s'agit de poursuivre le soutien au développement des activités économiques et de l'emploi en cohérence avec les orientations de la politique d'aménagement portée par la CCP (Communauté de Communes du Provinois) en maintenant la mixité et la densité des activités (industrie – PME-PMI – artisanat - bureau) avec :

- Le développement de la ZAC du Provinois, premier site stratégique de développement économique industriel à l'échelle communautaire,
- La requalification de ZAE existantes (les Deux Rivières, les Bordes et Champbenoist)

. Pérenniser la dynamique de l'économie agricole et soutenir son évolution ,

Les actions en faveur de la consolidation d'une agriculture conjuguant la production sur de grandes structures et une agriculture engageant un développement des circuits de proximité (production, transformation et vente directe à l'échelle de la commune et des communes environnantes), devront permettre d'assurer le développement et la pérennité des diverses filières et pourront contribuer à la mise en place du Projet Alimentaire Territorial.

Conforter l'attractivité de Provins, qui assume des fonctions culturelles, économiques et sociales d'intérêt majeur pour la vitalité du Grand Provinois



. Contribuer à la production de logements dans la trajectoire des objectifs définis à l'échelle communautaire, en optimisant les capacités en renouvellement urbain et dans le respect de l'identité patrimoniale de la ville

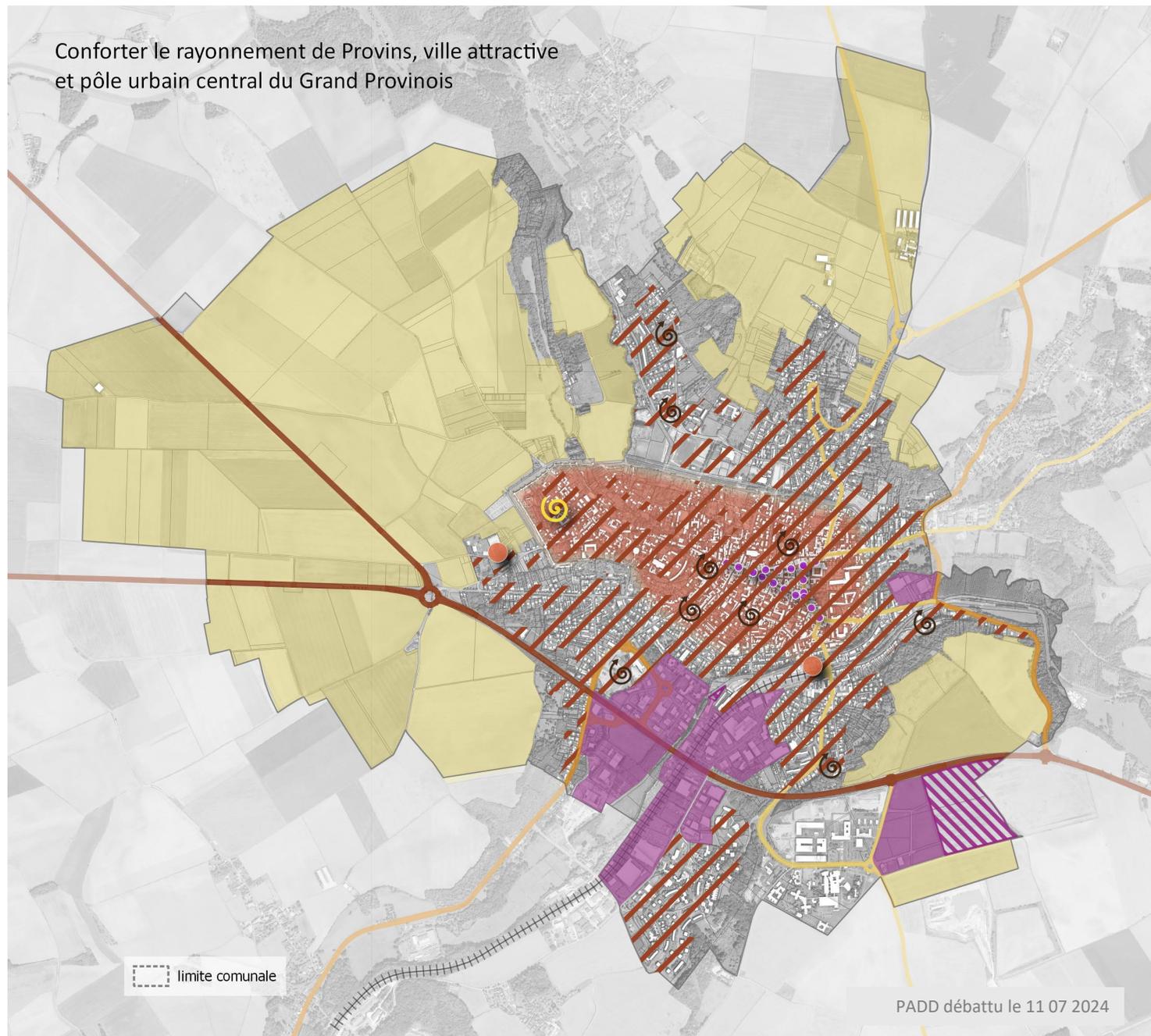
Le projet communal vise ainsi à continuer d'assurer un renouvellement maîtrisé et équilibré en poursuivant un aménagement durable s'appuyant sur des secteurs de projet et plus généralement sur le potentiel dans le tissu existant, en cohérence avec le caractère des quartiers,

- En facilitant les parcours résidentiels notamment à destination des ménages avec enfants pour enrayer l'évasion résidentielle vers les communes voisines. Les opérations d'aménagement rechercheront l'intégration de différents types d'habitat, évolutifs, modulables et réversibles, dans une logique de mixité générationnelle et répondant aux besoins diversifiés des profils variés de population,
- En favorisant la réhabilitation en lien avec l'effort à porter pour le traitement du logement vacant,
- En relevant les défis liés au changement climatique dans les opérations neuves ou de réhabilitation.

Cette politique de l'habitat et les perspectives d'évolution démographique qui l'accompagnent, avec une population Provinoise estimée à 13 000 habitants environ à l'horizon 2030, conforteront Provins dans son statut de pôle central.

. Les nouvelles opérations de construction ou d'aménagement prévoiront la mise en place de réseaux permettant un accès efficace à l'ensemble des usagers aux communications numériques. La qualité des communications numériques doit permettre notamment le développement d'activités et le développement du télétravail.

. Pour permettre le développement des réseaux d'énergie, notamment les projets d'aménagements et de constructions seront incités à utiliser les énergies renouvelables (panneaux solaires, pompes à chaleur...) dans le respect de la réglementation relative à la protection du patrimoine.



Poursuivre l'adaptation et le renouvellement de l'offre touristique

- Centre-ville historique dans lequel l'activité touristique est à conforter
- Principaux points d'accès multimodaux aux espaces touristiques de Provins, cheminement en cours de valorisation

Conforter la vocation de pôle commercial et d'activité structurant à l'échelle du provinois

- Soutenir le commerce de proximité du centre-ville
- Soutenir le développement en renouvellement du tissu industriel et artisanal, en permettant l'évolution des zones d'activités
- Poursuivre le développement de la ZAC du Provinois

Préserver la pérennité des exploitations agricoles

- Préserver l'intégrité des espaces agricoles

Optimiser les capacités en renouvellement urbain dans le respect de l'identité patrimoniale de la ville

- Saisir l'opportunité d'opérations (réhabilitation, construction) pour faciliter les parcours résidentiels à tous les âges
- Favoriser la mutation du bâti, le ré-investissement du bâti vacant
- Permettre une évolution des fermes de la ville haute, dans le respect de leur structure patrimoniale

AXE 3

**CONSOLIDER LA COHESION DE PROVINS,
VILLE VIVANTE ET DURABLE**

Poursuivre l'adaptation des capacités des équipements de proximité et des grands équipements pour accompagner le développement résidentiel et économique de la ville et du territoire



. Pour répondre à l'évolution démographique, l'émergence de nouvelles pratiques, le vieillissement des locaux la réflexion est constante sur l'adaptation de l'offre pour répondre aux besoins de la population Provinoise et des communes extérieures.

D'une manière générale les projets de densification de la ville doivent être mis en adéquation avec l'offre d'équipements (en termes de capacité et d'accessibilité) afin de limiter les déplacements des habitants. Il s'agit ainsi de maintenir le bon niveau d'équipement existant et leur accessibilité à tous les Provinois, dans tous les quartiers et particulièrement le centre ville. La mise en valeur du patrimoine Provinois au travers des équipements publics et également un enjeu fort de la politique de programmation en cette matière.

On citera pour exemple :

- Le développement en cours du pôle sportif des Charabeaux à Champbenoist.
- L'agrandissement prévu à terme de la médiathèque et le transfert du fond ancien de la Villa Garnier

Renforcer la cohésion du tissu urbain Provinois, riche de ses spécificités héritées de l'histoire du développement de la ville, en déployant l'offre d'écomobilité



. Développer un maillage de grandes liaisons piétonnières et cyclables interquartier et connectées au territoire, s'appuyant sur des continuités environnementales et paysagères existantes ou à créer

A ce titre l'aménagement de la « Ceinture verte » qui pourrait à terme se prolonger tout autour de l'éperon de la « ville haute », permettra de faciliter la circulation du quotidien en liaison douce pour les Provinois et de situer Provins dans le cadre du cyclotourisme départemental. Dans cette perspective, cet espace public majeur constitue un pivot pour le déploiement d'un réseau de pistes cyclables et de circulations piétonnes dans les quartiers.

Ce maillage doit ainsi permettre d'améliorer l'accessibilité aux polarités d'équipements, de commerces et de services en utilisant les mobilités douces de manière à réduire l'usage de l'automobile pour les déplacements au quotidien. A cet effet on citera le réseau de liaisons à aménager entre les points forts de l'armature de la ville représentés par le centre ville – la gare – les espaces d'activités industrielles et commerciales - le secteur des grands équipements et du parc d'activités des Pannevelles...

A l'échelle du territoire le projet d'une liaison douce structurante dite « Voulzie » de Provins à la Bassée vise à renforcer le maillage du Grand Provinois en itinéraires touristiques.

. Conforter le rôle de polarité intermodal de Provins

La prise en compte des différents modes de transport dans la politique de développement des mobilités avec la finalisation de l'aménagement du pôle gare (extension du parking, connexions avec les projets de développement du maillage des liaisons douces), le développement et la promotion des lieux et outils de co-voiturage et des systèmes de partage des trajets, visent bien à renforcer le rôle de Provins dans la stratégie à mettre en œuvre pour développer les alternatives à la voiture dans les déplacements au sein du territoire du Grand Provinois et vers les pôles urbains extérieurs.

Consolider la cohésion de Provins, ville vivante et durable

Poursuivre l'adaptation des capacités des équipements de proximité et des grands équipements pour accompagner le développement résidentiel et économique de la ville et du territoire

 Principale polarité d'équipements administratifs et culturels

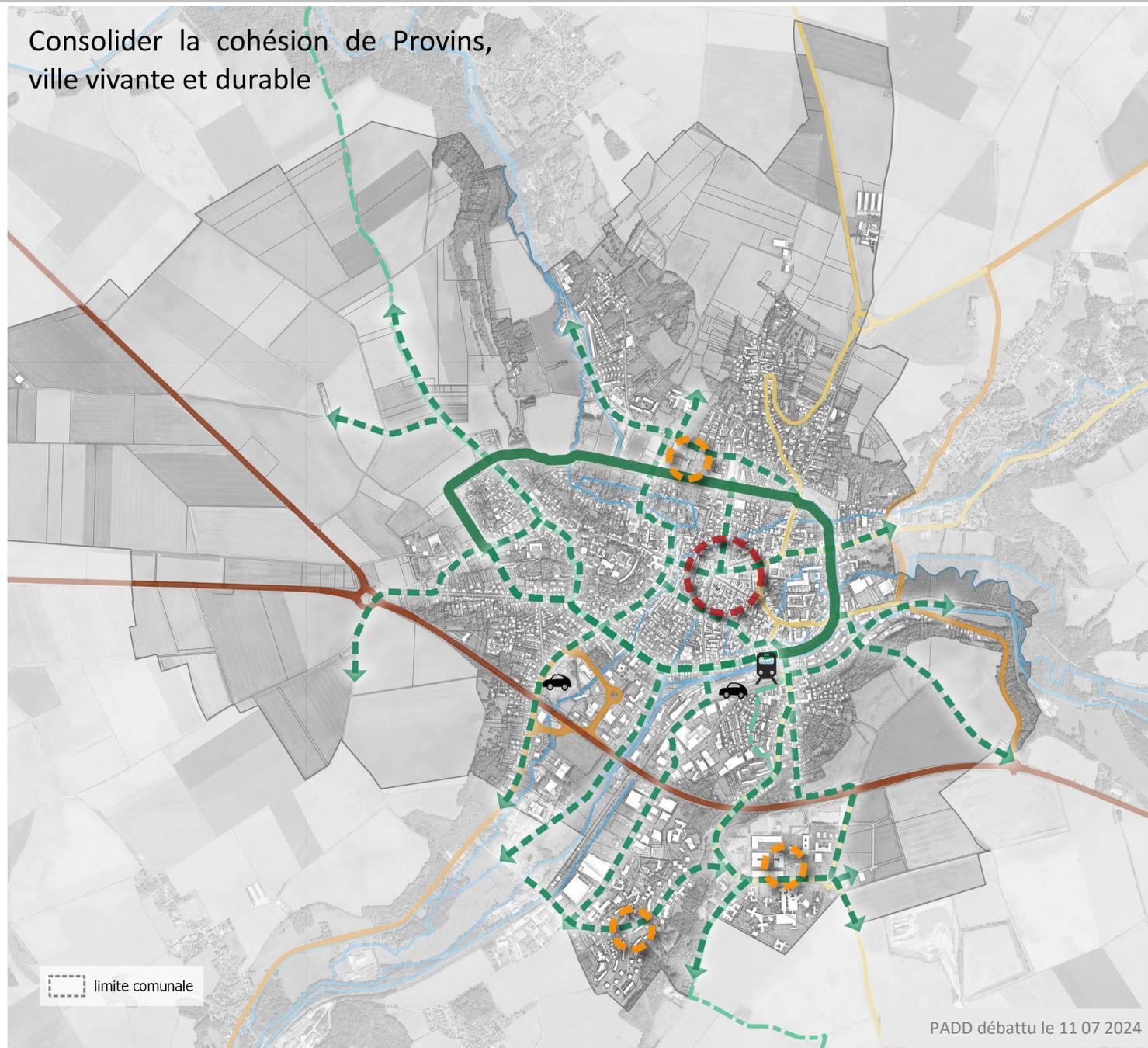
 Polarités d'équipement complémentaires

Renforcer le maillage des liaisons d'ouces entre les polarités, entre les quartiers en s'appuyant si possible sur les continuités environnementales et paysagères structurantes, et en connexion avec les itinéraires d'échelle supra-communale

 Ainsi par exemple, à partir du parcours majeur de la ceinture verte, développer le réseau de liaisons piétonnes et cyclables qui offrent également des cheminements touristiques alternatifs

Poursuivre l'amélioration de l'offre de stationnement

 Par des projets paysagers et multi-usages, notamment dans le secteur du pôle multi-modal de la gare, et dans le cadre du projet de l'ancienne distillerie.



PADD débattu le 11 07 2024

B – LES OBJECTIFS CHIFFRES DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LA LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

En cohérence avec le SCoT, les orientations générales du projet d'aménagement communal traduisent sa volonté de répondre aux objectifs de développement découlant de son statut de pôle central tout en s'engageant dans une démarche appuyée de sobriété foncière.

Ainsi, pour répondre aux besoins de logements et d'équipements, en cohérence avec le SCoT, le projet d'aménagement Provinois s'appuie donc essentiellement sur le potentiel en renouvellement urbain contenu dans le tissu existant : la reconversion et la réhabilitation de bâtiments, de friches industrielles, la construction dans les « dents creuses », l'extension des constructions existantes constituent autant de ressources que la commune permet de mobiliser.

Prenant en compte le faible potentiel en renouvellement des ZAE existantes dans la vallée et l'aménagement réalisé de la première tranche de la ZAC du Provinois, le projet reconduit la programmation en extension de la ZAC du Provinois pour 14,8 ha environ dédié à l'accueil d'activités économiques. Les autres extensions dédiées à l'activité économique sont réduites à 5,7 ha, et celles dédiées à l'habitat à 1,2 ha.